

201538



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ANTIBES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession des plages naturelles d'ANTIBES-JUAN-LES-PINS au profit de la commune d'ANTIBES aura lieu : Du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 8 octobre 2021 inclus au Bâtiment Orange Bleu, direction adjointe mer et littoral, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES. Tél : 04 92 90 67 80.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur : Monsieur le Maire d'ANTIBES JUAN-LES-PINS, Hôtel de ville, cours Massena, 06600 ANTIBES, à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, direction adjointe mer et littoral, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le vendredi 8 octobre 2021 à 16h30. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpesmaritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès du Bâtiment Orange Bleu, direction adjointe mer et littoral, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES.

Pendant la durée de l'enquête :

- Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune d'ANTIBES :

<https://www.antibes-juanlespins.com/administration/enquetes-publiques>

- Un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique sera mis à la disposition du public au bâtiment Orange Bleu, direction adjointe mer et littoral, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Par décision N°E21000025/06 du 24 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Madame Odile BOUTELLIER, directeur territorial, en retraite.

Madame le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au Bâtiment Orange Bleu, direction adjointe mer et littoral, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES aux jours et heures suivants :

- Lundi 20 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

- Mercredi 29 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

- Vendredi 8 octobre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Direction adjointe mer et littoral, Bâtiment Orange Bleu, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES. Tél 04 92 90 67 80 / 06 31 09 10 93, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.antibes-juanlespins.com/administration/enquetes-publiques>.

A l'expiration du délai d'enquête, le

registre sera mis à la disposition de Madame le commissaire-enquêteur et clos par elle. Dès réception du registre et des documents annexés, Madame le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Madame le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise au Bâtiment Orange Bleu, direction adjointe mer et littoral, 5^e étage, 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la commune d'ANTIBES : <https://www.antibesjuanlespins.com/administration/enquetes-publiques>.

Madame le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

201535

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : « BK COIFFURE » au capital de 1 000 €.

Date : 18/08/2021

Siège social : 43 rue Trachel, 06000 NICE.

Objet : Salon de coiffure pour hommes. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Gérant : M. BETTEM Abdelkarim demeurant 24 boulevard des Antiboul, 83990 SAINT-TROPEZ, nommé pour une durée indéterminée. Pour avis.

201546

RECTIFICATIF

À l'annonce 200966 parue dans le présent journal du 01/07/2021, il fallait lire : Siège social : 776 route de la Mer, 06410 BIOT.



NICE

17 rue Alexandre Mari,
06300 NICE



CANNES

816 avenue du Campon,
06110 LE CANNET

Tél. : 04 93 80 72 72



www.petitesaffiches.fr

201541

COMMUNE DE BIOT

2^{EME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°8-1 «SOPHIA ANTIPOLIS» DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° AM/2021/212 en date du 03 août 2021, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°8-1 «Sophia Antipolis» du Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure a notamment pour objet :

- D'introduire de nouvelles règles permettant d'encadrer les constructions dans les anciennes Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur de SOPHIA ANTIPOLIS;

- D'intégrer au sein des espaces naturels du PLU les parties naturelles et d'intérêt écologique existantes dans les anciens périmètres de ces ZAC;

- De protéger le patrimoine architectural contemporain remarquable de la Technopole;

- De corriger des erreurs matérielles du règlement graphique sur le secteur de SOPHIA ANTIPOLIS;

- De faire évoluer la liste des emplacements réservés et les conditions de réalisation de logements sociaux;

- De mettre à jour les annexes.

M. Gérard GRISERI, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera dans les locaux des services techniques de BIOT, 700 av. du Jeu de la Beaume, à BIOT du

1^{er} septembre (9h00) au 30 septembre 2021 (16h30) inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans les locaux des services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le public pourra aussi adresser par écrit ses observations au commissaire-enquêteur par voie postale à : Monsieur le commissaire-enquêteur, modification n°8-1 «Sophia Antipolis» du PLU, Mairie de BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS, CS 90339, 06306 SOPHIA ANTIPOLIS cedex, ou par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.biot.fr/enquete-publique-modification-n8-1-sophia-antipolis-plan-local-durbanisme/>.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des services

techniques, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques :

- Le mercredi 1^{er} septembre 2021 de 9h00 à 12h00;

- Le mardi 14 septembre 2021 de 9h00 à 12h00;

- Le jeudi 30 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la commune, aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°8-1 «Sophia Antipolis» du PLU, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de BIOT au 04 93 65 78 89. Le Maire.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes - R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais,

17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr

Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS

Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C. -

Prix HT de l'annonce fixé

par Arrêté ministériel.

Pour l'année 2021, le prix de la ligne est de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL SEPTEMBRE 2021

Photo de une : © SG